

## **Commune de BOVEL - TA du 28.12.2018**

Ci-dessous message de José Mercier, maire de BOVEL (35)

Bonjour,

En attendant de réfléchir ensemble, je vous adresse le document de défense de Bovel pour l'audience en référé du 28/ 12, qui a été travaillé avec toute les compétences de Henri C. et revu et amendé avec Artémisia ce jour, en attendant un autre projet d'arrêté début janvier. Ce doc est vraiment fourni je crois et est destiné à servir à tous les collègues qui s'apprêtent à subir les foudres de l'État. Pour comprendre son argumentation, je tiens à disposition des maires qui en feront la demande l'argumentaire de la préfecture, mais ne souhaite pas avant jugement le diffuser davantage. Sachez cependant que la préfecture ne répond pas à l'arrêté, elle répond à côté, comme la lecture du document que je vous adresse le montre. J'ai bon espoir, car il en faut toujours, que le TA sera assez lucide pour reconnaître l'absence de fondement des arguments soulevés par la préfecture. Il serait bon que ce document soit diffusé aux collègues maires qui sont en train ici et là de se regrouper. Je ne dispose pas de temps pour les repérer dans le flot de mails, et suis un brin bordélique dans ma gestion des mails. Une liste de ces maires partants pour se battre qui recevraient les outils serait souhaitable.

J'ai joins à mon argumentaire, pour la préfecture, tous les textes réglementaires, notices techniques visées, et 10 photos de platines bois. Merci à ceux qui m'ont adressé des photos de vacances au pays de Linky. C'est très boisé en effet.

Voilà. Là je décroche, parce que compter les textes de loi comme on compte les moutons ne facilite pas le sommeil.

Amicalement

José